



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU  
VAR  
SERVICES LOCAL DU DOMAINE  
PLACE BESAGNE – CS 91409  
83056 TOULON CEDEX

Direction Générale des Finances Publiques  
Direction départementale des Finances  
publiques du Var  
Pole Partenaire/ Service local du Domaine  
Place Besagne – CS 91409  
83056 Toulon Cedex  
Téléphone : 04.94.03.81.00  
Mél: ddvip83@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Denise DIDERON  
Téléphone : 04.94.03.81.54  
Mél :  
denise.dideron@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. : 46/2022

Monsieur le Directeur départemental des territoires  
et de la mer du département du Var  
Délégation à la mer et au littoral - Service DPM et  
Environnement Marin - Bureau littoral Ouest

**Préfecture du Var**

Bvd du 112ème régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON cedex

TOULON. le

*M. C. Belluot*

Objet : TOULON (83)– Concession des plages artificielles du Mourillon au profit de la  
Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Référence : Votre courrier BLO 4 du 12/01/2022

Par courrier cité en référence, vous m'avez communiqué pour avis le projet de cahier des charges de la concession des plages artificielle du Mourillon à Toulon, dont le renouvellement est prévu au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Je vous informe que le projet communiqué n'appelle pas, de ma part d'observation du point de vue domanial.

S'agissant de la fixation des conditions financières de la concession de plage, le barème départemental applicable en 2024 n'est pas défini actuellement.

La part fixe est déterminée en fonction du tarif applicable aux occupations du Domaine Public à l'échéance du 01/01/2022 et s'élève à 10,19 €/m<sup>2</sup>, ce qui porte pour une surface de lots sous traités de 2343 m<sup>2</sup>, la part fixe à **23.875 €**.

Cette redevance sera bien entendu actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en fonction du barème en vigueur, ce qui a bien été prévu dans le projet de cahier des charges .

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques  
La Cheffe du Service Local du Domaine

Marie Christine BELLUOT

Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques